



Le 20 juin 2025

Remise du label « Patrimoine de la Reconstruction en Normandie » aux villes de Cahagnes, Villers-Bocage et Vire Normandie

Vendredi 20 juin 2025, à l'Hôtel de ville de Villers-Bocage, Guy LEFRAND, Vice-Président de la Région Normandie, chargé de l'aménagement des territoires et de la ruralité, a remis le label « Patrimoine de la Reconstruction en Normandie » à Stéphanie LEBERRURIER, Maire de Villers-Bocage, à Georges LÉVÊQUE, Maire-adjoint de Cahagnes et à Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Issue d'une même cause, la destruction d'une partie ou de toute une ville par les combats de la Deuxième Guerre mondiale, la Reconstruction en Normandie offre une architecture au style marqué et reconnaissable. Pourtant dans chaque ville, urbanistes et architectes ont su créer une harmonie particulière en lien avec la topographie des lieux, l'existence de monuments historiques, faisant le choix de la tradition ou celui de la modernité... La Reconstruction a également été l'occasion pour les artistes, peintres, sculpteurs ou encore céramiste, de s'exprimer.

Le Label « Patrimoine de la Reconstruction en Normandie » a pour objectif de :

- Valoriser et faire connaître ce patrimoine auprès des habitants mais également des touristes
- Respecter l'identité et l'architecture originelle de ces bâtiments et quartiers
- Préserver, entretenir, adapter, rénover ce patrimoine : rénovation thermique, mise aux normes, adaptation aux modes de vies actuels, accessibilité...

Il est ouvert à l'ensemble des communes normandes possédant un patrimoine de la Reconstruction significatif et ayant à cœur d'en faire un levier de développement.

Les communes labellisées : Cahagnes, Villers-Bocage, Vire (14)

Cahagnes



Architecte-urbaniste en chef : Claude Berson

Périmètre de labellisation retenu : le centre-bourg de la commune longeant la route de Caumont l'Eventé de la mairie au presbytère, comprenant l'église et la cidrerie Dujardin, et au nord le secteur allant de l'école au cimetière.

Le bourg de Cahagnes s'allonge le long de la route départementale 54. L'architecte-urbaniste Claude Berson en a redessiné les équipements publics et les commerces organisés autour de l'église. La qualité architecturale de cet édifice, œuvre de l'architecte suisse Hermann Baur, et son audace ont été reconnues par son inscription au titre des Monuments historiques en 2010.

Non loin, se cache la cidrerie Dujardin, construction agro-industrielle, où rationalité de la production et esthétique Reconstruction se côtoient.

À Cahagnes, l'histoire de la Reconstruction est avant tout une histoire humaine, c'est pourquoi les habitants s'attachent à garder des liens forts avec les habitants de Neuvy-En-Mauges (49) qui les ont accueillis lors de l'exode, tout en transmettant le parcours de leurs aînés aux jeunes générations.

Une étude pré-opérationnelle est en cours avec l'EPFN (fond friche régional) pour une réhabilitation de l'ancienne cidrerie DUJARDIN, élément du patrimoine de la Reconstruction et du patrimoine industriel de la commune. Cette étude représente un coût de 100 000 € supportés à 40% par la Région, 40 % par l'EPFN et 20% par la commune de Cahagnes.

Villers-Bocage



Architecte-urbaniste en chef : Alexandre Courtois

Périmètre de labellisation retenu : le centre-bourg de la commune délimité par les rues d'Aunay, Saint-Martin, le nord de la rue Richard Lenoir ainsi que les rues du Marché, Jeanne Bacon, de la Reine Mathilde et Charlotte Corday

À Villers-Bocage, la Reconstruction a su conserver l'attractivité commerciale de la ville. Chaque rez-de-chaussée des petits immeubles, bordant les rues Clémenceau et Pasteur,

est encore aujourd'hui occupé par un commerce (métiers de bouche, vendeurs de vêtements, cafés et restaurants).

L'axe qui structure la commune a été mis en valeur par l'architecte-urbaniste Alexandre Courtois. Il s'ouvre sur la place du Maréchal-Leclerc autour de laquelle sont disposés l'hôtel de ville, le bâtiment des PTT, l'église Saint-Martin, le presbytère, construits sous l'égide de Roland Le Sauter, architecte municipal, mais aussi de jolies maisons mitoyennes, unis par la couleur du calcaire.

Deux autres places avaient été aménagées, l'une destinée au petit marché pour la vente des porcs, la seconde pour accueillir le marché couvert aux bestiaux. Témoin de cette activité intense, l'abattoir est encore en fonctionnement.

Participation financière de la Région : le réaménagement de la Place de Gaulle à Villers-Bocage est inscrit au contrat de territoire 2023-2027. C'est un projet qui vise notamment à mettre en valeur les bâtiments Reconstruction, à réhabiliter une maison reconstruite pour en conserver son architecture typique et à créer un parcours d'interprétation mettant en lumière le patrimoine de la Reconstruction.

Vire Normandie – commune déléguée Vire



Architecte-urbaniste en chef : Marcel Clot

Périmètre de labellisation retenu : le centre-ville de la commune entre la place du Champ de Foire et le parc de l'Ecluse, délimité à l'ouest par les rues de la Sous-Préfecture et du Bois Chasson, auquel s'ajoutent la rue André Halbout, le quartier de la Gare, le quartier Saint-Anne ainsi que la rue Emile Desvaux.

Les architectes en charge de la reconstruction de Vire ont su jouer de modernité sans pour autant oublier les racines historiques de la ville. Ils ont associé le matériau le plus emblématique du Bocage, le granite, avec le béton, décliné dans des mises en œuvre variées (lavé, bouchardé, en plaques gravillonnées...).

Son hôtel de ville, œuvre conjointe de Claude Herpe, architecte en chef de la Reconstruction, et Raymond David, architecte de la ville, a été l'un des premiers édifices publics de cette période à faire l'objet d'une reconnaissance patrimoniale. Détenteur du label « Patrimoine XXe » depuis 2006, il s'est vu inscrire au titre des Monuments historiques en 2010. Il se distingue par son architecture aux volumes cubiques, son décor en bas-relief de l'artiste René Babin mais aussi par son mobilier préservé

Vire a bénéficié de l'appel à projets régional de 2017 visant au renforcement de l'attractivité des centres des villes reconstruites, pour un total de 2,16 millions € engagés par la Région sur les 5,45 millions € de projets communaux. Ce soutien important a permis de faire émerger des projets de qualité comme les rénovations/reconversions de l'ancienne école

Paul Nicolle et du Garage Châtel, ou encore la réhabilitation de l'immeuble du Haut-Chemin.

Le dispositif d'accompagnement des copropriétés reconstruites destiné aux copropriétés des villes labélisées, a pu être mobilisé sur un premier dossier à Vire concernant l'installation d'un ascenseur, illustrant l'importance des enjeux d'accessibilité. Aide régionale de 30 000 € apportée à la copropriété sur un montant total de 115 000 €.

Le dispositif ACTe (Aide aux Commerces des Territoires) est inscrit au contrat de territoire 2023-2027 pour renforcer l'attractivité des commerces du centre-ville de Vire qui pour la plupart d'entre eux occupent les cases commerciales du bâti de la Reconstruction.

Le dispositif d'accompagnement des copropriétés

La Région a souhaité promouvoir le label « Patrimoine de la Reconstruction en Normandie » en le dotant d'un dispositif visant à soutenir les actions des copropriétés reconstruites des villes labellisées.

Ce dispositif concerne les copropriétés des villes labellisées qui entreprennent des travaux sur leurs parties communes. L'aide est établie en fonction des dépenses éligibles en euros HT dans la limite de 100 000 euros par demande, l'intervention régionale variant selon l'EPCI de rattachement :

- 15% maximum sur les sites inclus dans le périmètre des 3 principales agglomérations normandes (Métropole Rouen Normandie – Communauté Urbaine Caen la Mer – Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole),
- 30% maximum sur les sites des villes moyennes et leur EPCI,
- 50% maximum sur les sites des 49 EPCI à dominante rurale.

La Reconstruction, sujet emblématique pour la Normandie

La Reconstruction, héritage culturel, architectural et urbanistique de notre région, touche à la fois les thématiques de la connaissance historique, de la préservation d'un patrimoine bâti et de l'aménagement de notre territoire. Ce patrimoine se retrouve aussi bien au cœur des principales villes normandes que dans de nombreux bourgs. Une partie des édifices construits alors est l'œuvre des plus grands architectes et urbanistes de l'époque comme Auguste Perret au Havre ou encore Marcel Lods à Sotteville-lès-Rouen. Aux quatre coins de la Normandie, des architectes régionalistes ont également été mis à contribution comme Albert Laprade à Gournay-en-Bray, Marcel Chappey à Vire, Jacques Gréber à Rouen, Marc Brillaud de Laujardière à Caen. Depuis les années 2000 marquées par l'inscription du Havre au Patrimoine mondial de l'Unesco en 2004, l'idée qu'il s'agit d'un patrimoine majeur pour la Normandie fait son chemin.

Les villes labellisées « Patrimoine de la Reconstruction en Normandie » : un réseau qui s'étoffe

Le réseau Label a été conçu comme un lieu d'échanges et de partage d'expériences. Il réunit les villes labellisées et les villes ayant officiellement déposé leur dossier de candidature auprès des services de la Région.

Il compte aujourd'hui 20 villes : Caen, Cahagnes, Evreux, Flers, Le Havre, Les Monts d'Aunay, Trévières, Rives-en-Seine (Caudebec-en-Caux), Saint-Hilaire-du-Harcouët, Saint-Lô, Villers-Bocage, Vire Normandie les lauréates, et, Condé-en-Normandie, Gournay-en-Bray, La Pernelle, Pont-Audemer, Sotteville-lès-Rouen, Valognes, Val d'Arry, Neufchâtel-en-Bray, la dernière ville à avoir déposé son dossier (en septembre 2024).

<https://www.normandie.fr/le-patrimoine-regional>

Contact presse :

Emmanuelle Tirilly – tel : 02 31 06 98 85 - emmanuelle.tirilly@normandie.fr